

**OBJET ENDIGUEMENT DE LA RAVINE GENTILLE
 AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE APOI**

Un marché d'un montant TTC de 537 264,88 € a été passé avec l'entreprise APOI pour l'exécution des travaux d'endiguement de la Ravine Gentille et, ce, conformément à la Délibération n° 06/3-17 du Conseil Municipal en séance du 15 mai 2006.

Pendant l'exécution du marché, il est apparu indispensable de réhabiliter une canalisation d'eaux usées défectueuse attenante à l'ouvrage et dont les prix unitaires ne sont pas prévus au cadre de bordereau des prix.

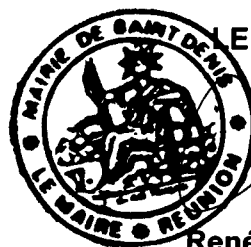
Ces travaux, dont le détail est précisé dans l'Avenant n° 2 joint, rendent nécessaire la création des prix nouveaux suivants :

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire
1	Fouille en tranchée pour un volume à terrasser de 33 m ³	m ³	30,00 €
2	Fourniture et pose d'une canalisation PVC DN 160 sur un linéaire de 42,5 m	ml	18,00 €
3	Fourniture et pose d'un regard de visite	u	1 250,00 €
4	Raccordement au réseau existant.	u	250,00 €

Après mise au point des plus ou moins-values, ces travaux qui s'élèvent à 5 159,17 € TTC -soit moins de 1 % du montant du marché de travaux- n'engendrent pas de dépassement du montant initial.

Je vous demande donc, en application du Code des Marchés Publics, d'approuver l'Avenant n° 2 au marché de travaux à passer avec l'entreprise APOI et de m'autoriser à signer l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET ENDIGUEMENT DE LA RAVINE GENTILLE
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE APOI**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2315 du Budget principal 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-26 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

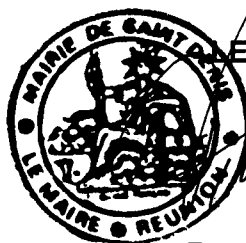
ARTICLE 1

Approuve l'Avenant n° 2 au marché de travaux d'endiguement de la Ravine Gentille à passer avec l'entreprise APOI, d'un montant TTC de 5 159,18 €.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



VILLE DE
SAINT-DENIS
LA RÉUNION
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-DENIS

OBJET DU MARCHÉ **ENDIGUEMENT DE LA RAVINE GENTILLE**

MAÎTRE D'OUVRAGE **COMMUNE DE SAINT-DENIS**

MAÎTRISE D'ŒUVRE **CST / HYDRETTUDES**
CSPS **APAVE**

LOT

ENTREPRISE TITULAIRE APOI

MARCHE DE TRAVAUX

N° M06113 à PRIX UNITAIRES / REVISABLES : TPR1 / Mo : JUILLET 2006

accepté le 04/10/2006 et notifié le 06/10/2006

OS N° 1 / DEMARRAGE du 18/10/2006 à compter du 27/11/2006

MONTANT DU MARCHÉ

TOTAL HT	495 175.00 €
TVA (8,5 %)	42 089.88 €
TOTAL TTC	537 264.88 €

MARCHE DE TRAVAUX / AVENANT N° 2_{IND. 0}
--

ENTRE

Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SAINT-DENIS,
habilité par Délibération n° 07/4- du Conseil Municipal en séance du

d'une part,

ET

La SARL APOI
domicilié au 28 bis rue Mahatma Gandhi - 97419 LA POSSESSION
représentée par Monsieur **MELCHIOR Joël**

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre du reprofilage de la ravine Gentille, la présence d'un branchement d'eaux usées en partie basse, dans l'enceinte du terrain militaire et non répertorié par la direction des travaux des FAZSOI, a nécessité son dévoiement et son raccordement sur le collecteur communal situé en rive droite.

En conséquence, le présent Avenant a pour objet :

1. La création de prix nouveaux non prévus au cadre BPU, cf. art. II
2. La prise en compte des travaux liés au dévoiement du réseau EU existant, cf. tableau annexé « Etat des quantités exécutées après attachements contradictoires ».

ARTICLE II - PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux correspondant à la prestation de dévoiement du branchement d'eaux usées sont :

PN1 - Fouille en tranchée pour réseau d'eaux usées Le mètre cube : TRENTE EUROS	30,00 €
PN2 - Canalisation PVC CR8 ou fonte d'eaux usées (fourniture et pose) Le mètre linéaire : DIX HUIT EUROS	18,00 €
PN3 - Regard de visite + tampon fonte L'unité : MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS	1 250,00 €
PN4 - Raccordement sur regard existant L'unité : DEUX CENT CINQUANTE EUROS	250,00 €

ARTICLE III - MONTANT DU MARCHÉ

Au vu du tableau annexé « Etat des quantités exécutées après attachements contradictoires », la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 4 755,00 € HT, n'engendre pas de dépassement par rapport au montant initial du marché de travaux.

- Montant initial du marché 495 175,00 € HT

- **Montant issu du tableau
« Etat des quantités exécutées
après attachements contradictoires »**

Nouveau montant du marché	486 105,00 € HT
TVA 8,50 %	<u>41 318,93</u>
Nouveau MONTANT € TTC	<u>527 423,93 € TTC</u>

ARTICLE IV – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions présentées dans le présent Avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Etabli en trois exemplaires originaux
Par CST HYDRETUDES (maître d'œuvre)
A Saint-Denis, le

Cachet et signature

LE MAITRE D'OUVRAGE	L'ENTREPRISE TITULAIRE LOT N° 1 - VRD
<p><i>COMMUNE DE SAINT-DENIS</i> <i>LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE</i></p> <p>Le</p>	<p><i>APOI</i> <i>Lu et approuvé</i></p> <p>Le</p>

NOTIFICATION

Après acceptation des parties, le présent Avenant est transmis au titulaire,
et notifié par Ordre de Service n°

Par
Le

Cachet et signature




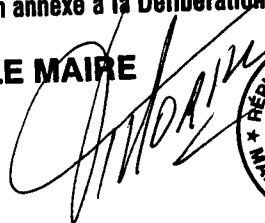
COMMUNE DE SAINT-DENIS
Mairie de Saint-Denis
Rue de la République
93200 Saint-Denis
Téléphone : 01 41 20 00 00
Fax : 01 41 20 00 01
E-mail : mairie@st-denis.fr
www.st-denis.fr

ANNEXE

Etat des quantités exécutées après attachements contradictoires

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **30/11/2007**
En annexe à la Délibération N° **0714-26**

LE MAIRE



ENDIGUEMENT DE LA RAVINE GENTILLE

Etat des quantités exécutées après attachements contradictoires

page 1

N°	Désignation des prix	U	Quantités du marché	PU	Montant du marché	Quantités exécutées	Montant des travaux effectués
POSTE 000 TRAVAUX PREPARATOIRES							
001	Installation de chantier	Ft	1	4 500,00	4 500,00	1	4 500,00
002	Nettoyage du terrain	m²	7296	2,50	18 240,00	7296	18 240,00
003	Plan d'exécution / récolement	Ft	1	1 000,00	1 000,00	1	1 000,00
TOTAL € HT					23 740,00		23 740,00
POSTE 100 TERRASSEMENTS GENERAUX							
101	Déblais mis en remblais ou évacués	m3	2930	20,00	58 600,00	3298	65 960,00
102	Plus value pour déblais en terrain rocheux (80 %)	m3	2344	35,00	82 040,00	1646	57 610,00
103	Plus value pour déblais mis en remblais	m3	350	10,00	3 500,00	0	0,00
TOTAL € HT					144 140,00		123 570,00
POSTE 200 VOIRIE - MACONNERIE							
201	Grave 0/31,5	m3	20	25,00	500,00	8	200,00
202	Revêtement en béton balayé 2,1 - ép. : 0,15 m	m2	55	50,00	2 750,00	47	2 350,00
203	Maçonnerie de moellons	m3	970	185,00	179 450,00	1128	208 680,00
204	Béton B25	m3	40	300,00	12 000,00	49	14 700,00
205	Blocs rocheux liés au béton B25	m3	190	150,00	28 500,00	178	26 700,00
206	Dalle de franchissement en béton B30	m2	45	1 200,00	54 000,00	43	51 600,00
207	Garde corps- type 1	ml	110	185,00	20 350,00	0	0,00
208	Garde corps - type 2	ml	18	250,00	4 500,00	18	4 500,00
209	Escalier béton 9,1 - Section 0,17 x 0,30	ml	5	440,00	2 200,00	5	2 200,00
210	Bordure béton type T2	ml	36	30,00	1 080,00	36	1 080,00
TOTAL € HT					305 330,00		312 010,00

ENDIGUEMENT DE LA RAVINE GENTILLE

Etat des quantités exécutées après attachements contradictoires

page 2

N°	Désignation des prix	U	Quantités du marché	PU	Montant du marché	Quantités exécutés	Montant des travaux effectués
POSTE 300 PLANTATIONS							
301	Terre végétale (ép. : 0,20)	m2	1500	5,00	7 500,00	1500	7 500,00
302	Engazonnement par plants de traînage	m2	1500	2,50	3 750,00	1500	3 750,00
303	Arbres à haute tige						
3,1	- Lilas de Perse (lilas de Perse) - H = 2 à 2,50 m	u	7	75,00	525,00	8	600,00
3,2	- Grevilléa (Grevilléa Robusta) - H = 2 à 2,50 m	u	7	75,00	525,00		0,00
3,3	- Bois noir (Albizia Lebbeck) - H = 1,60 à 2,00 m	u	7	50,00	350,00		0,00
3,4	Tectonia Grandia - H = 1,20 à 1,60	u	7	75,00	525,00		0,00
3,5	- Terminalia benzoini - H = 1,60 à 2,00	u	7	60,00	420,00	7	420,00
3,6	- Bois Rouge - H = 1,60 à 2,00	u	7	60,00	420,00	7	420,00
3,7	- Cassia de Siam (Cassia Siamea) - H = 2 à 2,50 m	u	7	60,00	420,00		0,00
3,8	- Latanier vert - H = 1,20 à 1,60 m	u	7	90,00	630,00	16	1 440,00
304	Arbustes						
4,1	- Bougainvilliers (couleurs variées)	u	150	10,00	1 500,00	250	2 500,00
305	Arrosage et entretien sur 1 an	mois	12	450,00	5 400,00	12	5 400,00
TOTAL € HT					21 965,00		22 030,00
Dévoisement du branchement EU							
PN1	Fouilles en tranchée	m3		30,00		33	990,00
PN2	Canalisation d'EU	ml		18,00		42,5	765,00
PN3	Regard de visite	u		1 250,00		2	2 500,00
PN4	Raccordement sur regard existant	u		250,00		2	500,00
TOTAL € HT					0,00		4 755,00
Montant total général					495 175,00		486 105,00

Etabli par CST HYDRETTUES
A Saint-Denis, le

